

**Tu as entre  
18 et 31 ans**



**Tu veux bouger  
les lignes pour...**

**Renforcer la  
place des  
jeunes à l'APF**

Impulser une dynamique jeunesse intergénérationnelle visant à soutenir les projets des jeunes et leur permettre de prendre des responsabilités

**Dynamiser  
l'accueil et  
l'expression  
des jeunes**

Impulser la création d'espaces de rencontres « jeunes » pour échanger et partager. Diffuser les expressions et les initiatives portées par ou pour des jeunes (supports de communication).

**Vivre comme  
tous les jeunes**

Participer à la construction de revendications APF pour que chaque jeune puisse être autonome, indépendant, choisir sa formation, accéder aux espaces de loisirs, avoir une vie affective et sexuelle...

**Favoriser  
les liens  
inter associatifs**

Des liens nationaux existent entre l'APF et d'autres associations... Les faire vivre localement en mettant en places des actions communes.

**Rejoins  
la commission  
nationale politique de la  
jeunesse**

La commission nationale politique de la jeunesse est composée de :

- 13 jeunes, chacun élu au sein de sa région par les membres des conseils APF de département
- 2 administrateurs.

Le mandat de la commission débutera fin janvier 2017 et prendra fin en 2019.



# Les missions et les modes d'action de la CNPJ

- Mener des travaux pour répondre aux besoins exprimés par les personnes concernées et dans les projets des structures APF
- Porter les réflexions et revendications spécifiques aux jeunes
- Apporter le regard « jeune » dans les actions de l'APF
- Participer à une meilleure prise en compte des jeunes au sein de l'association.
- Assurer des représentations au sein de diverses instances

La CNPJ se réunit à Paris pour 5 réunions nationales par an en moyenne (en général, du vendredi après-midi au dimanche midi).

De plus, les membres de la CNPJ participent aux réunions de leur conseil APF de région, au sein du second collège (1 ou 2 par trimestre en moyenne)

## Pour être candidat.e

Tu peux présenter ta candidature seul.e, ou à deux !

Deux personnes = 1 dossier de candidature commun

= 1 lettre d'intention commune

= 1 seule voix !

Mais 2 fois plus de disponibilité, d'énergie et d'enthousiasme !

### Si tu veux poser ta candidature, il te faut :

- être adhérent.e depuis au moins le 1<sup>er</sup> décembre 2015,
- être à jour du paiement de ta cotisation au 30 novembre 2016,
- avoir entre 18 et 30 ans inclus,
- et bien sûr jouir du plein exercice de tes droits civils et civiques.

Attention :

- les membres du 1er collège du conseil APF de région ne peuvent pas cumuler leur fonction avec celle de la CNPJ.
- les membres du conseil d'administration et les salariés de l'APF ne peuvent pas être candidat.

### Pour poser ta candidature :

1. Tu télécharges le formulaire sur le blog de la démocratie interne : <http://electionscd.blogs.apf.asso.fr/> (ou demande-le auprès de la délégation APF de ton département)
2. Tu remplis le formulaire, si besoin fais toi aider d'une personne en qui tu as confiance
3. Tu adresses le formulaire par mail ou par voie postale à ta direction régionale au plus tard le jeudi 1er décembre 2016.

Attention, il faut joindre un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) en faisant la demande sur le site [www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20](http://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20)

<http://jeune.apf.asso.fr/>

<https://www.facebook.com/jeunesapf/>

Chaines YouTube Jeunes à l'APF avec la vidéo de mobilisation

<https://youtu.be/CHS2dx3n8yo>